

AVIS PUBLIC DÉROGATIONS MINEURES ET PIIA

Prenez avis que lors de la séance ordinaire du conseil municipal de La Minerve, qui se tiendra le 3 septembre 2024, à 19 h, le conseil devra statuer sur les demandes de dérogation mineure et de PIIA ci-après mentionnées, et toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à celles-ci :

Identification du site concerné N		Nature et effets de la demande
1.	Adresse: 141, chemin des Grandes- Côtes Lot: 5070671 Matricule: 9428-14-5134	Autoriser la construction accessoire, de type remise, à plus de 10 mètres de la ligne avant, dans la zone RU-02, alors que le règlement de zonage 2024-732, article 98, tableau 30, paragraphe 11, exige une distance de 20 mètres.
2.	Adresse : chemin Després Lot : 5070824 Matricule : 9628-99-4228	Autoriser la construction accessoire d'un quai sans qu'un bâtiment principal ne soit érigé sur l'emplacement alors que le règlement de zonage 2024-732, article 102, exige qu'un bâtiment principal soit implanté sur le terrain pour ériger une construction accessoire en zone RT-03. Autoriser la construction accessoire de ce quai à plus 34,2 m² alors que le règlement de zonage 2024-732, article 106, tableau 31, paragraphe 27 f), prévoit une superficie maximale de 30 m².
3.	Adresse : chemin des Fondateurs Lot : 6624482 Matricule : 9325-94-3331	Autoriser une habitation collective d'une hauteur de 12,49 mètres, alors que le règlement de zonage 2024-732, à la grille des usages et normes de la zone U-01, limite la hauteur à 10 mètres. Autoriser cette habitation collective à trois (3) étages, alors que le règlement de zonage 2024-732, à la grille des usages et normes de la zone U-01, prévoit un maximum de deux (2) étages; Autoriser cette habitation collective ayant une superficie de 1 248,62 m², alors que la grille des usages et normes de la zone U-01, prévoit un maximum de 250 m².
	Adresse : chemin Poupart Lot : 5365104 Matricule : 8726-80-4556	Autoriser le lotissement du lot 5365104 ayant une profondeur de 17,35 mètres et de 56,5 mètres, alors que le règlement de lotissement 2024-733, article 50, tableau 2, prévoit une profondeur de 60 mètres. Autoriser le lotissement du lot 5365104 ayant une superficie de 4 578,9 m² alors que l'article 50 du règlement de lotissement 2024-733, prévoit une superficie minimale de 6 000 m².
4.	Adresse : 145, chemin Fondateurs Lot : 5070548 Matricule : 9425-01-4245	Autoriser la demande d'approbation d'un P.I.I.A-01, secteur A du noyau villageois, pour la rénovation d'une galerie existante en véranda, l'installation de nouvelles fenêtres et la relocalisation de la porte d'entrée.

Le présent avis public est donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Donné à La Minerve, ce 20 août 2024.

Lucie Bourque

Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Lucie Bourque, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public identifiant les demandes de dérogation mineure et de PIIA à être entendues à la séance ordinaire du 3 septembre 2024, en affichant une copie du tableau ci-joint à chacun des endroits désignés par le conseil, le 20 août 2024, entre 15 h et 17 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 20 août 2024.

Lucie Bourgue

Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe